RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« LA ROUE DE LA CHANCE RÉUNI'MOOV »

À l'occasion du Village Bien-être

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Réuni'Moov, entreprise individuelle exerçant une activité de coaching sportif, dont les coordonnées sont les suivantes :

- Nom commercial : Réuni'Moov
- Nom et prénom de l'entrepreneur : Klenklé Simon EI
- Adresse de l'entreprise : 11 chemin Manes, 97470 Saint-Benoît, La Réunion
- Numéro SIRET : 10815951800019
- Adresse e-mail : simonreunion@live.fr
- Site internet : https://reunimoov.com

Ci-après désigné « l'Organisateur ».

Article 2 – Présentation et durée du jeu

À l'occasion du Village Bien-être organisé à l'hôtel Relais de l'hermitage, Réuni'Moov organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « La roue de la chance Réuni'Moov ».

Le jeu est ouvert le 07/11/2026 de 8h30 à 17h inclus.

La participation s'effectue sur le stand Réuni'Moov, au moyen d'un formulaire de participation accessible par QR code.

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 11 novembre 2026 à 11 h, en direct sur le compte Instagram officiel de Réuni'Moov : **@reunimoov**.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- 18 ans ;
- Résider à La Réunion ;
- Remplir intégralement le formulaire de participation ;
- Accepter le présent règlement.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation incomplète, comportant des informations erronées ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être écartée.

La participation au jeu n'est pas conditionnée à l'acceptation de recevoir les actualités ou offres commerciales de Réuni'Moov. Ce choix est facultatif et n'a aucune incidence sur les chances de gagner.

Article 4 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué le mercredi 11 novembre 2026 à 11 h, en direct sur le compte Instagram @reunimoov.

Neuf gagnants distincts seront désignés parmi les participants ayant valablement rempli le formulaire.

Chaque participant ne pourra remporter qu'un seul lot.

Les modalités précises d'attribution des lots seront les suivantes : les lots sont attribués dans l'ordre décrit dans l'article 5.

Article 5 – Description des lots

Neuf lots sont mis en jeu, répartis comme suit :

Lot 1 – Séance de conscience corporelle « Un Fil vers Soi » (3 gagnants)

Trois séances individuelles de conscience corporelle offertes par l'entreprise partenaire « Un Fil vers Soi », d'une valeur commerciale unitaire de 70 €.

Chaque séance dure une heure et comprend du mouvement lent guidé par la voix, une relaxation profonde et un soin énergétique en présentiel. La séance inclut un travail en profondeur au niveau des fascias, selon la présentation de la prestation par le partenaire.

Lieu de réalisation : Maison « Un Fil vers Soi », 11 chemin Manes, 97470 Saint-Benoît.

Les trois gagnants de ce lot seront contactés directement par téléphone par Audrey Klenklé, gérante de l'entreprise « Un Fil vers Soi ».

Lot 2 – Séance de coaching découverte Réuni'Moov (1 gagnant)

Une séance de coaching découverte individuelle d'une heure, offerte par Réuni'Moov, d'une valeur commerciale de 60 €.

Le gagnant pourra choisir une activité parmi les suivantes :

- Atelier chorégraphique ;
- Breakdance ;
- Yoga ;

- Remise en forme.

Lieu de réalisation : Maison « Un Fil vers Soi », 11 chemin Manes, 97470 Saint-Benoît.

Le gagnant pourra, s'il le souhaite, être accompagné d'autres personnes. Toutefois, seule la participation du gagnant sera offerte. Les participations des personnes qui l'accompagnent devront être réglées avant le jour du rendez-vous.

Lot 3 – Réduction de 30 % sur un Tour d'horizon Réuni'Moov (3 gagnants)

Trois bons de réduction donnant droit à une remise de 30 % sur le prix total d'une prestation « Tour d'horizon » proposée par Réuni'Moov.

Cette prestation est organisée pour un groupe de six personnes minimum. Le tarif de référence communiqué est de 237,26 € par personne.

Pour un groupe de six personnes, la réduction représente une économie indicative de 427,07 €. Le montant réel de la réduction dépendra du nombre de participants et du tarif applicable au moment de la réservation.

Cette réduction est non cumulable avec tout autre offre promotionnelle.

Lot 4 – Réduction pour le gagnant et un proche (1 gagnant)

Un ensemble de deux bons de réduction :

- Un bon de réduction de 5 % sur une prestation Réuni'Moov au choix, au bénéfice du gagnant ;
- Un bon de réduction de 5 % sur une prestation Réuni'Moov au choix, à offrir à un proche.

Ces deux réductions sont cumulables avec l'offre promotionnelle du Village Bien-être de 15 %, selon les conditions de cumul définies par Réuni'Moov.

Lot 5 – Réduction de 5 % sur une prestation Réuni'Moov (1 gagnant)

Un bon de réduction de 5 % applicable sur une prestation Réuni'Moov au choix.

Cette réduction est cumulable avec l'offre promotionnelle du Village Bien-être de 15 %, selon les conditions de cumul définies par Réuni'Moov.

Les bons de réduction ne donnent lieu à aucun remboursement ni échange contre une somme d'argent.

Article 6 – Information et contact des gagnants

Les gagnants seront contactés individuellement par téléphone à la suite du tirage au sort.

Un e-mail récapitulatif leur sera également adressé afin de confirmer le lot remporté et de communiquer les informations nécessaires à son utilisation.

Pour les trois séances de conscience corporelle « Un Fil vers Soi », les gagnants seront contactés directement par téléphone par Audrey Klenklé, gérante de l'entreprise partenaire.

En cas d'impossibilité de joindre un gagnant par téléphone, celui-ci disposera d'un délai de sept jours pour reprendre contact avec l'Organisateur ou, pour les lots « Un Fil vers Soi », avec la personne chargée de la remise du lot.

À défaut de réponse dans ce délai, le gagnant perdra le bénéfice de son lot. Celui-ci pourra alors être attribué à un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Le point de départ du délai de sept jours est fixé à la date de la prise de contact avec le gagnant.

Article 7 – Conditions d'utilisation des lots

Tous les lots devront faire l'objet d'une réservation auprès du prestataire concerné dans un délai d'un mois à compter de la date du tirage au sort.

La date limite de réservation est fixée au **11 décembre 2026 inclus**.

La prestation elle-même pourra être réalisée après cette date, sous réserve que la réservation ait été effectuée avant la date limite et qu'un créneau soit disponible auprès du prestataire.

Les modalités de réservation seront communiquées aux gagnants lors de la remise de leur lot.

Les lots sont soumis aux disponibilités du prestataire concerné et aux conditions de réservation qui leur seront communiquées.

Article 8 – Dispositions générales relatives aux lots

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

Chaque lot est personnel et ne peut être transféré à une autre personne, à l'exception du second bon de réduction de 5 % expressément destiné à un proche dans le cadre du lot 4.

Les réductions sont applicables dans les conditions décrites à l'article 5 et ne peuvent être utilisées en dehors de leur période de validité.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu sont traitées par Réuni'Moov afin de gérer les participations, effectuer le tirage au sort, contacter les gagnants et assurer la remise des lots.

Les données collectées sont destinées à Réuni'Moov.

Pour les gagnants du lot « Un Fil vers Soi », les coordonnées nécessaires à la prise de contact et à l'organisation de la prestation seront transmises à Audrey Klenklé, gérante de l'entreprise partenaire, afin qu'elle puisse contacter les gagnants et organiser la remise du lot.

L'inscription à la liste de diffusion commerciale de Réuni'Moov est facultative et repose sur le consentement distinct du participant.

Les participants disposent des droits prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles. Ils peuvent exercer leurs droits en contactant Réuni'Moov à l'adresse suivante : simonreunion@live.fr.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable sur le site internet reunimoov.com.

L'Organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire en cas de fraude ou de tentative de fraude visant à perturber le bon déroulement du jeu.

Article 11 – Réclamations

Toute question ou réclamation relative au jeu pourra être adressée à Réuni'Moov par e-mail à l'adresse suivante : simonreunion@live.fr.

Fait à Saint-Benoît, le 06/11/2026.

Réuni'Moov